

Messieurs (les juges).—Pour que vous connaissiez à fond l'état exact de mon âme, je tiens à vous faire les déclarations suivantes sur mon attitude, selon les divers cas d'une condamnation très probable, pour ne pas dire certaine. — Si vous me condamnez à une amende avec sursis dans l'espoir que je me corrigerai, je ne puis pas vous laisser dans cette illusion : aujourd'hui, en votre auguste présence, je m'engage, par serment devant Dieu, à récidiver non pas une fois, mais plus de cent fois. — Si vous me condamnez à une amende sans sursis, je ne ferai point appel devant la Cour de Pau, et je vous jure encore que je ne payerai pas un centime de cette amende. Mieux : j'insérerai dans les journaux une note qui défendra aux catholiques de payer en mon lieu et place ; cet argent sera plus utilement employé à soulager les pauvres pendant l'hiver. — Quant à la saisie judiciaire, je ne la crains pas, elle est matériellement impossible : je ne dispose de rien, je vis au jour le jour, comme les petits oiseaux du bon Dieu, me confiant en sa paternelle Providence qui ne m'a jamais abandonné. — Et alors, c'est la prison ? Soit ! Cet horizon si borné, si sombre pour les vrais criminels, m'attire et je l'appelle de tous mes désirs... L'exemple, Messieurs, sera contagieux ; d'autres, en très grand nombre dans chaque diocèse, le suivront. Et le jour où quelques évêques, des centaines de prêtres, seront sous les verrous pour la cause impérissable de la religion, le peuple français, indignement trompé par ses faux amis, ouvrira les yeux, reconnaîtra notre complet désintéressement et jettera à terre, comme une loque souillée, la franc-maçonnerie et tous ses misérables adeptes qui sont les pires ennemis de la France ! — Quoique je ne redoute pas la prison, je vous dirai pourtant que je ne m'y rendrai pas de moi-même. Les gendarmes, à qui d'ailleurs je n'opposerais aucune résistance, devront me prendre à mon domicile et me conduire, menottes aux mains, à la maison d'arrêt. Sans peine, à ma physionomie, on découvrira que je ne suis ni un voleur ni un assassin. En me voyant traverser leurs villages, nos populations catholiques ne manqueront pas de dire : *C'est la liberté de conscience enchaînée par la franc-maçonnerie qui passe !* Pour elles, ce sera le meilleur des sermons ; elles s'en souviendront. Si je vais en prison, je serai, m'a-t-on dit, enfermé à Saint-Palais. Encore une attention délicate de notre Dieu ! Sans craindre de froisser les Basques, dont la foi est si robuste, ne voilà-t-il pas que, avec son tact de franc-maçon brutal, le Frère Malvy a, d'un trait de plume, supprimé l'aumônier de Saint-Palais ? — Eh bien ! Messieurs, j'en deviendrai l'aumônier providentiel. A mes co-détenus je parlerai du bon Dieu qui par-